



Déclaration
F3SCT Académique
du 1^{er} octobre 2026

Madame la Rectrice, Monsieur le secrétaire général, Mesdames Messieurs les membres de la formation spécialisée,

La mobilisation des lycéens qui prend de l'ampleur depuis quelques jours est légitime et doit pouvoir s'exprimer dans un cadre sécurisé et protecteur.

La FSU assure les personnels et les élèves victimes de violences physiques de son plein soutien, en particulier ceux du lycée Coëtlogon à Rennes et les personnels en première ligne, les AED ou les agents de la région.

Nous avons déjà régulièrement pu le constater, la présence de forces de l'ordre en nombre devant les établissements n'est pas toujours hélas, de nature à faire redescendre les tensions.

La FSU condamne plus largement toutes les formes de violences, d'où qu'elles viennent, contre les élèves et contre les personnels.

Après 10 ans au pouvoir, le président de la République porte une responsabilité considérable dans l'état de dégradation dans lequel il laisse les services publics et dans la crise qui touche aujourd'hui l'éducation nationale. Il est urgent d'investir massivement dans l'École publique avec des personnels reconnus et revalorisés.

La France a connu le mois de septembre le plus sec et l'un des plus chauds de l'histoire des relevés météorologiques. Les conditions de rentrée ont par endroit beaucoup ressemblé aux conditions de la fin de l'année scolaire dernière. Les personnels et les usagers et usagères des écoles, collèges et lycée et services de l'éducation nationale attendaient en cette rentrée des mesures fortes en matière d'adaptation du bâti et d'aménagement des conditions de travail. Le constat est amer : les coupes budgétaires dans le plan canicule, décidées en catimini au beau milieu de l'été montrent l'ampleur du mépris de nos dirigeants pour les personnels et les élèves. Devant l'absence de mesures fortes et le refus du ministère

de répondre à leurs attentes, nos organisations syndicales ont quitté la Formation spécialisée ministérielle extraordinaire du 9 septembre dernier. Le plan canicule est insuffisant : il doit être revu pour intégrer notamment des mesures d'adaptations de postes et d'horaires et des passages en service minimum en fonction des niveau d'alerte émis par Météo-France. Le plan doit aussi comprendre des mesures de protection des personnels vulnérables. Les malaises dus à la chaleur sur le lieu de travail doivent pouvoir être considérés comme des accidents de travail ou de service. Le refus du ministère d'écouter les personnels ne fera qu'accentuer la défiance et le sentiment d'abandon, lorsque surviendront les prochains épisodes de fortes chaleurs, très probablement dès le printemps prochain. Lors du CSA-SD d'ajustement des moyens du premier degré, le DASEN d'Ille-et-Vilaine a évoqué l'existence d'un fond permettant l'achat par les écoles et les établissements de matériel de lutte contre la chaleur (ventilateurs, climatiseurs etc.). Les établissements et les mairies avaient jusqu'au 30 septembre pour faire remonter les besoins et mobiliser ce fond. Cette mesure n'a manifestement pas fait l'objet d'une publicité visible puisque les personnels interrogés par la FSU sur le terrain n'ont dans leur grande majorité pas eu connaissance de son existence. La FSU souhaite donc savoir combien d'établissements ont sollicité l'achat de matériel en Bretagne, s'il est exact que seuls les ventilateurs plafonniers pouvaient être pris en charge et pourquoi les personnels n'ont pas été informés de cette possibilité. La FSU demande également que les données de diagnostics climatiques des bâtiments scolaires établies par la cellule bâti scolaire soit rendues publiques et communiquées aux formations spécialisées départementales et académiques, tel que préconisé dans les OSM depuis 2020. Il est urgent que des mesures soient prise pour contrer les prochains épisodes de canicule afin de protéger les personnels et les élèves.

Comme chaque année, notre instance est l'occasion de passer en revue un certain nombre de bilans annuels. Cette réunion de la F3SCT académique doit aussi permettre de fixer les objectifs de nos futurs travaux et de faire un point sur les demandes restées en suspens depuis nos dernières réunions.

La FSU vous avait alertée sur la difficulté rencontrée par les personnels pour entrer en contact avec le SMA : ces difficultés ont des conséquences

particulièrement graves pour les personnels bénéficiant de préconisations médicales d'aménagement de leur poste de travail. Ainsi plusieurs personnels nous ont indiqué n'avoir aucune nouvelle du SMA en cette rentrée et c'est encore le cas pour plusieurs collègues en ce début du mois d'octobre. Les directions d'établissements n'ont à chaque fois reçu aucune directive concernant ces personnels qui se sont retrouvé·e·s fragilisé·e·s au moment de leur prise de poste à la rentrée. Parfois la situation trouve une issue provisoire grâce à la bonne volonté des personnels de direction, parfois la DPE a été contrainte de prendre la main pour demander l'application de la préconisation. Pour la FSU cette situation est inacceptable. L'alerte donnée lors de la dernière réunion de la F3SCTA n'a manifestement pas eu d'effet. La FSU demande que des mesures soient prises de manière urgente pour que le SMA soit en mesure d'accueillir et de traiter toutes les demandes.

La FSU rappelle en outre qu'une préconisation médicale entérinée par le médecin des personnels revêt un caractère obligatoire : une contrainte d'organisation du service ne peut être invoquée pour refuser l'application d'une préconisation médicale, notamment dans le cadre d'un temps partiel thérapeutique. Dans le cas, exceptionnel, où un refus persiste, la motivation de celui-ci doit être présentée en F3SCT.

Les OSM 2026-2027, dans le prolongement des précédentes, place comme priorité la constitution d'une équipe pluri-professionnelle de médecine de prévention. Il est notamment préconisé de travailler au recrutement d'un.e IDE ST par DSDEN. La FSU souhaite que les F3SCT soient régulièrement informées de l'avancée du recrutement des personnels dont la présence est indispensable à la bonne prise en charge, notamment, des situations évoquées plus haut.

Toujours dans le prolongement des travaux des années précédentes, la prévention des RPS est une priorité ministérielle. La FSU souhaite que les travaux engagés par le passé sur ce sujet soient repris et étendus à la prévention des RPS dans les établissements du second degré. Un groupe de travail dédié doit être recréé et un calendrier doit être établi afin que cette problématique redevienne une priorité de notre académie.

Le bilan consolidé du RSST nous donne l'occasion de constater le nombre toujours plus important de signalements en lien avec l'inclusion d'élèves à besoin

éducatifs particuliers. Cela démontre que la réflexion sur l'école inclusive doit prendre en compte la santé des personnels : la diffusion d'un guide de gestion de situations de crise ne doit pas être la seule mesure. La FSU souhaite qu'un regard particulier soit porté sur les AESH qui remontent de nombreuses situation de souffrance dont les origines sont diverses : difficulté quotidienne de prise en charge des élèves, surcharge de travail lorsque qu'elles doivent accompagner plusieurs élèves dans la semaine, voire souvent en même temps, pressions managériales, désorganisation du travail, changement de lieu de travail à l'encontre de leurs demandes. Les AESH sont encore trop souvent des personnels invisibilisés, ignorés dans leur professionnalité et donc maltraités par l'institution. La transformation des PIAL en PAS a encore pour beaucoup dégradé leurs conditions de travail : les organisations ne sont pas claires et les interlocuteurs pas identifiés ce qui fragilise un peu plus ces personnels précaires. Pour la FSU il est urgent de mieux prendre en compte la santé des AESH, d'évaluer rapidement les conséquences des récentes évolutions sur leurs conditions de travail en attendant la création d'un véritable statut de la fonction publique qui permettra à nos collègues de sortir de la précarité. A minima, la mise en place de la subrogation doit devenir une priorité, pour éviter les situations de trop perçu qui les placent immanquablement dans une impasse financière.

Le bilan du dispositif Stop-Discrimi nous donne aussi l'occasion d'exprimer notre attachement à la lutte contre les violences dites internes, à caractère sexiste et sexuel et de discrimination. La FSU demande qu'un plan de formation ambitieux de tous les personnels soit mis en œuvre et que les signalements de violences soient traités dans la préoccupation permanente de la protection des victimes supposées. Il y a une culture de l'écoute et de la protection des victimes à diffuser dans notre institution, à tous les niveaux.

Le bilan ministériel montre que les femmes sont davantage exposées aux accidents de service et aux maladies professionnelles. C'est un signe de plus que la santé des femmes dans l'éducation nationale doit faire l'objet d'une attention particulière dans les travaux de notre instance : l'évaluation des risques professionnels doit être différenciée selon le genre et des mesures destinées à prendre en compte de manière explicite la santé des femmes dans le cadre du travail doivent apparaître dans les DUERP. C'est un point de vigilance à avoir dans le

groupe de travail consacré aux DUERP.

Concernant enfin le risque amiante, la FSU salue la création d'un groupe de travail dédié mais regrette que la première réunion de ce groupe ne soit prévue qu'en février 2027. La prévention du risque amiante demande un investissement conséquent en personnels dédiés, en temps de concertation et de travail en commun. La FSU demande qu'un point sur l'avancée du PAMA soit prévu à chaque réunion de la F3SCTA, que les interlocutrices.teurs soient clairement identifié.e.s et en nombre suffisant et que les données diagnostiques de l'ensemble des bâtiments recevant du public et identifiés comme les plus sensibles soient rendues publiques et présentées aux F3SCT.

Pour terminer cette déclaration liminaire, nous souhaitons, Madame la Rectrice, dénoncer la décision qui a été prise de retrait d'une journée de traitement aux personnels en grève le 8 septembre dernier au lycée du Rheu. Pour rappel, les personnels ont décidé d'une journée de débrayage pour alerter la DSDEN et la DRAAF sur les conditions de rentrée très dégradées, liées à une préparation insuffisante et aux difficultés rencontrées par la direction pour construire des emplois du temps acceptables. Les personnels ont mis à profit cette journée de grève pour demander audience au DSDEN et au DRAAF afin qu'une issue positive soit trouvée et qu'un travail en commun avec la direction permette une reprise du travail dans les conditions les moins dégradées possible. En alertant sur cette situation pour laquelle manifestement la direction n'avait pas jugé utile de solliciter les services académiques, les personnels ont, en toute responsabilité, pris une mesure de prévention: En cherchant des solutions dans le dialogue avec la direction de l'établissement et les services de la DSDEN et de la DRAAF, leur action a permis de sortir d'une situation qui aurait grandement dégradé les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels. Le retrait d'une journée de traitement apparaît donc comme une mesure inutilement punitive et vexatoire. La FSU vous demande solennellement de revenir sur cette décision.